

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux le **23 août** à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le **17 août** s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Thierry MONIN, Maire.**

PRÉSENTS

Mmes, MM. Thierry MONIN, Alain ETIEVENT, Thibaud FALCOZ, François-Joseph MATHEX, Joseph JACQUEMARD, Jean-Pierre SANTON, Gaëlle PETIT-JEAN, Catherine GIACOMETTI, Ophélie DUPONT, Mathieu TATOUT

EXCUSÉS ou ABSENTS

Mme, MM. Michèle SCHILTE, Florence SURELLE (pouvoir donné à Catherine GIACOMETTI), Eric LAZARD, Victoria CESAR (pouvoir donné à Gaëlle PETIT-JEAN), Emilie RAFFORT, Adeline GIRARD, Sandra ACHOUR, Michaël RAFFORT, Maxime BRUN

En exercice	19
Présents	10
Suffrages exprimés	12
Vote pour	12
Votre contre	0

Autorisation à signer le marché de déneigement des villages et hameaux de la Commune des Allues

DÉLIBÉRATION N° 111 /2022

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre des obligations de police municipale du Maire, il est nécessaire de déneiger les villages et hameaux de la Commune afin d'assurer la commodité du passage dans les rues et voies publiques. Cette prestation était auparavant exécutée en régie par les services communaux. Néanmoins, face aux difficultés de recrutement d'agents conducteurs de déneigeuses, il a été décidé d'externaliser cette prestation.

La Commune a donc décidé de passer un marché de déneigement des villages et hameaux pour une durée d'un an reconductible 3 fois pour une période équivalente.

Dans le cadre de la procédure, une offre a été reçue en réponse à l'appel d'offres.

- *Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,*
- *Vu les articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 et L. 2124-2 du Code de la commande publique,*
- *Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 01.08.2022.*

- CONSIDÉRANT la note de synthèse annexée relatant la procédure suivie pour la passation du marché en appel d'offres ouvert en application des articles R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du CCP ;

- CONSIDÉRANT, le classement des offres effectué par la commission d'appel d'offres lors de sa séance en date du 1^{er} août 2022 suivant le rapport d'analyse des offres présenté et l'attribution du marché à l'entreprise SCHILTE TP pour :

- Un montant global et forfaitaire de **143 700 € HT/an** soit **172 440 € TTC/an** selon l'acte d'engagement ;
- Un maximum de commandes à prix unitaires **58 000 € HT/an** soit **69 600 € TTC/an** selon l'acte d'engagement.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal :

- APPROUVE et ENTÉRINE, le lancement de la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert et le déroulement de la procédure concernant le marché de déneigement des villages et hameaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché portant sur le déneigement des villages et hameaux de la commune avec l'entreprise SCHILTE TP :
 - o Pour un montant global et forfaitaire de **143 700 € HT/an** soit **172 440 € TTC/an** selon l'acte d'engagement ;
 - o Pour un maximum de commandes à prix unitaires de **58 000 € HT/an** soit **69 600 € TTC/an** selon l'acte d'engagement, Pour la totalité de la durée du marché,
- IMPUTE les dépenses résultant du marché de déneigement des villages et des hameaux sur 615 231/81302-830/19.

Transmission : service commande publique

Ainsi fait et délibéré pour extrait conforme.

Le Maire,
Thierry MONIN





Marché de déneigement des villages et des hameaux

Note de présentation au Conseil municipal du 23/08/2022

I. PRÉSENTATION DU BESOIN

Suite aux difficultés de recrutement de conducteurs, la commune a procédé à une modification de son mode de fonctionnement concernant le déneigement et l'évacuation de la neige dans les villages et hameaux. La commune ne gérant plus le déneigement en régie, nous avons procédé à l'élaboration d'un marché public pour employer une entreprise privée qui procédera au déneigement des villages et hameaux de la commune des Allues.

La commune des Allues dans le cadre de la saison hivernale à venir a besoin d'opérations de déneigement et d'évacuation de la neige pour les villages ci-dessous :

- Les Allues
- Biollay
- Villard
- Villaret
- Hauteville
- Cruet
- Chandon
- Vanthier
- Nantgerel
- Raffort
- Gittaz
- Le Plantin
- Méribel Village.

Un marché public est en cours concernant le déneigement de Méribel centre et Méribel Mottaret.

II. HISTORIQUE

Les opérations de déneigements des villages et hameaux étaient réalisées jusqu'à présent en régie.

Lancement d'un nouveau marché public.

III. OBJET DU MARCHÉ PUBLIC

La présent marché est relatif au déneigement et à l'évacuation de la neige des villages et hameaux de la commune des Allues.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an, du 03/10/2022 au 03/10/2023. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de



reconduction est fixé à trois. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Lieu(x) d'exécution :
Vallée des Allues
73550 LES ALLUES

IV. PROCÉDURE DE PASSATION

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article L. 2113-11 du code de la commande publique, le présent marché public n'est pas alloti car :

L'ensemble des engins peuvent être mobilisés pour tous les villages concernant les chargeuses et camions, il est impossible d'assurer une coordination de l'ensemble sans pouvoir mobiliser l'ensemble du matériel sur tous les villages. De plus, dans le cas du choix de l'allotissement, l'ensemble des prestations serait financièrement plus coûteux pour la collectivité.

La Commission d'appel d'offre du 1^{er} août 2022 a donné un avis favorable à l'attribution du marché à l'entreprise SCHILTE TP.

V. L'ESTIMATION

L'offre de l'entreprise SCHILTE TP est de :

- Pour un montant global et forfaitaire de 143 700 € HT/an soit 172 440 € TTC/an selon l'acte d'engagement ;
- Pour un maximum de commandes à prix unitaires de 58 000 € HT/an soit 69 600 € HT/an selon l'acte d'engagement.

L'estimation globale initiale sur la durée totale du marché était de : 680 000 € HT.